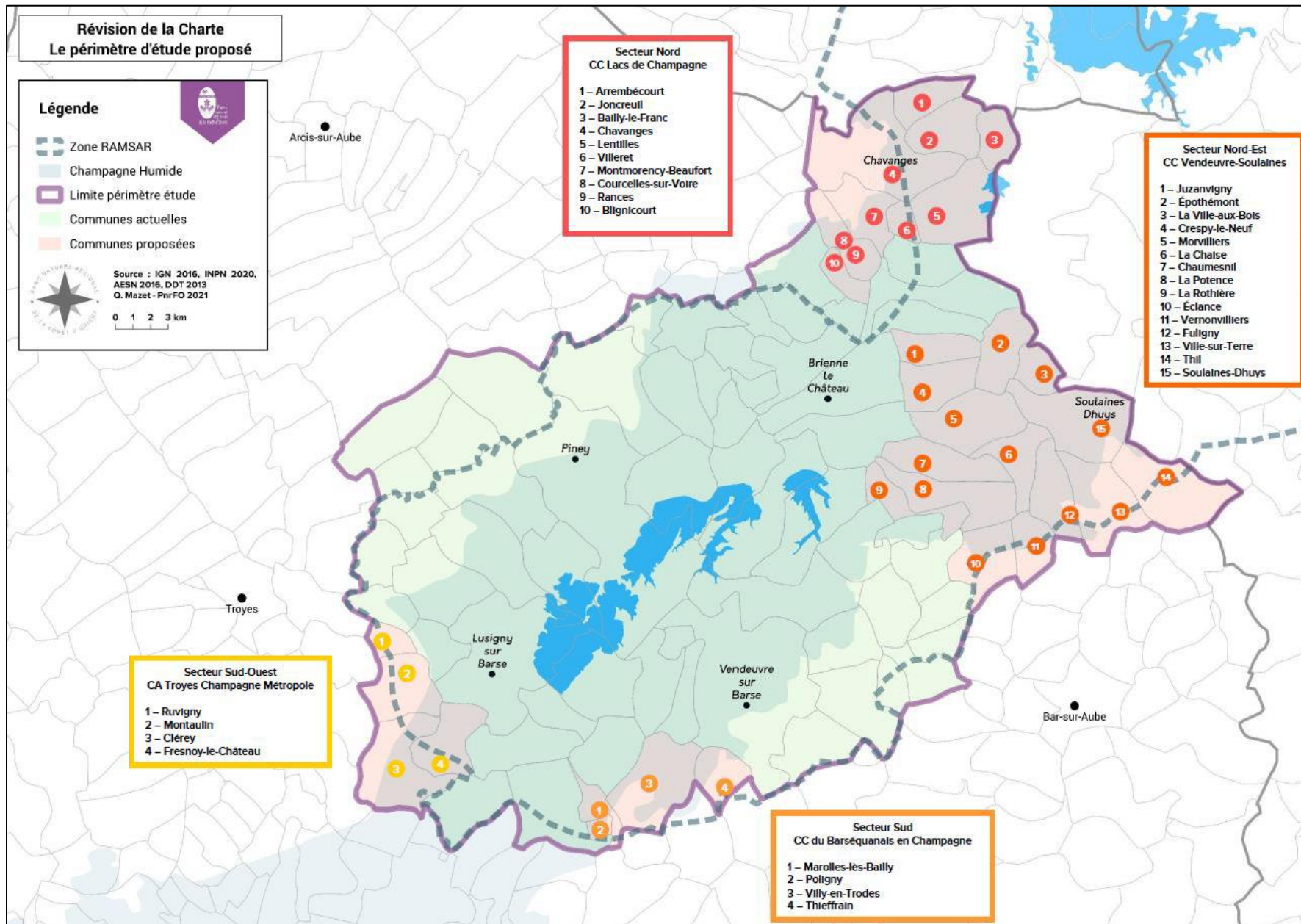


Annexe 1 : Le périmètre d'étude proposée pour la révision de charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient



Composition du périmètre d'étude :

- le périmètre du Parc de la Chartre « horizon 2020 », soit 57 communes. Le décret du n° 2010-659 du 11 juin 2010, portant classement du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (modifié), précise que : « Sont classés en parc naturel régional..., sous la dénomination de parc naturel régional de la Forêt d'Orient, les territoires des communes suivantes, situées dans le département de l'Aube : Amance, Argançon, Assencières, Blaincourt-sur-Aube, Bossancourt, Bouranton, Bouy-Luxembourg, Brévonnes, Briel-sur-Barse, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Champ-sur-Barse, Chauffour-lès-Bailly, Courteranges, Dienville, Dolancourt, Dosches, Epagne, Géraudot, Hampigny, Jessains, Juvanzé, La Loge-aux-Chèvres, La Villeneuve-au-Chêne, Lassicourt, Laubressel, Lesmont, Lusigny-sur-Barse, Luyères, Magny-Fouchard, Maison-des-Champs, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Mesnil-Saint-Père, Mesnil-Sellières, Molins-sur-Aube, Montiéramey, Montreuil-sur-Barse, Onjon, Pel-et-Der, Piney, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Puits-et-Nuisement, Radonvilliers, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Thennelières, Trannes, Unienville, Val-d'Auzon, Vallentigny, Vauchonvilliers, Vendeuvre-sur-Barse, Villemoyenne. »
- la commune de Perthes-les-Brienne classée par décret n° 2019-155 du 1er mars 2019.
- 33 communes nouvelles dont 28 communes proposées par délibération du comité syndical du 22 septembre 2020 auxquelles s'ajoutent **5 communes** qu'il est pertinent d'intégrer dans le périmètre d'études au sud-ouest et au nord-est au titre de la cohérence géographique sur la région naturelle de la Champagne humide.
Il s'agit des communes de : Arrembercourt, Bailly-Le-Franc, **Blignicourt**, Chaumesnil, Chavanges, Clerey, **Courcelles-sur-Voire**, Crespy-Le-Neuf, Eclance, Epothémont, Fresnoy-Le-Château, Fuligny, Joncreuil, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, La Ville-Aux-Bois, Lentilles, Marolles-Les-Bailly, Montaulin, **Montmorency-Beaufort**, Morvilliers, Petit-Mesnil, Poligny, **Rances**, Ruvigny, Soulaines-Dhuys, Thieffrain, Thil, Vernonvilliers, Ville-sur-Terre, **Villeret**, Villy-en-Trodes.

Cela porte donc le périmètre d'études à 91 communes toutes situées dans le département de l'Aube